

# LA RÉVISION DES SECTEURS SCOLAIRES : SON IMPACT SUR LA CROISSANCE OU LA DÉVITALISATION INDIRECTE

Mémoire présenté et soutenu par la Municipalité de Brigham dans le cadre de la révision des  
secteurs scolaires par le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs



Novembre 2021

À priori, bien que la Municipalité de Brigham reconnaisse l'ampleur du travail accompli dans le dossier de la refonte des secteurs scolaires par le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs, nous souhaitons vivement attirer votre attention sur la prochaine répartition de nos élèves dans différentes écoles primaires. Les décisions difficiles que le CSSVDC devra prendre auront un impact incontestable sur la clientèle Brighamoise actuelle et future.

Brigham est au cœur du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs. Notre immense territoire touche à plusieurs villes dont ; Dunham, Saint-Ignace-de-Stanbridge, Farnham, Ange-Gardien, Saint-Alphonse-de-Granby, Bromont, East Farnham, Lac-Brome et Cowansville.

N'ayant aucune école sur son territoire, les élèves de Brigham sont radicalement touchés par des transferts correspondants plus ou moins à leurs adresses, et ce, à toutes les fois que la Commission scolaire (CSVDC), maintenant Centre de services scolaire Val-des-Cerfs, procède à une refonte de secteurs. Nos élèves doivent donc fréquenter quatre, bientôt cinq, écoles dans deux villes différentes.

L'école Saint-Vincent-Ferrier, dans le quartier Adamsville, est très près de notre municipalité. De 2013 jusqu'à récemment, cette école étant surpeuplée, plusieurs locaux ont perdu leur vocation principale comme la bibliothèque et la salle de musique, ceux-ci devant être utilisés comme salles de classe régulières. Tout cela afin de permettre le maintien des élèves dans leur école.

Croyant assurer la réussite scolaire des enfants, Brigham et Bromont ont payé les frais de location d'une église à Bromont pendant un an, dans le quartier Adamsville, se fiant à l'entente avec la CSVDC stipulant que les villes défraieraient la location de l'église jusqu'à l'installation de roulettes-classes. La CSVDC a même payé la rénovation du sous-sol de l'église et l'installation de matériel scolaire, concrétisant ainsi l'entente non-écrite qu'elle avait entérinée.

Cette entente était un compromis temporaire, une transition vers l'agrandissement promis. Grâce à cela, les élèves ont pu continuer leur parcours scolaire sans changer d'école. Il faut souligner l'appui sans réserve et la résilience du personnel de l'école Saint-Vincent-Ferrier pendant ces années de changement.

Il faut ici préciser qu'un changement à la présidence de la CSVDC a entraîné des conséquences sévères sur le projet d'agrandissement de l'école Saint-Vincent-Ferrier : plus

question d'agrandissement et un ultimatum de la part de la CSVDC, soit Brigham et Bromont achètent des roulettes-classes, en défraient les coûts reliés sinon les enfants sont transférés dans des écoles hors des secteurs actuels.

Pourtant l'entente verbale et de bonne foi stipulait que les villes défraieraient la location de l'église et les frais reliés aux roulettes-classes, installées l'année suivante, jusqu'à l'agrandissement de l'école essentielle à la population écolière de ce secteur de la CSSVDC.

Quand la CSVDC a décidé, sans accord préalable avec les villes, de se débarrasser des roulettes-classes, Brigham et Bromont ont défrayé plus de 65 000 \$ chacune pour l'achat, l'entretien et pour les travaux de démolition et d'enlèvement des bâtisses temporaires. Toutefois, nous n'avons jamais obtenu l'agrandissement escompté de l'école Saint-Vincent-Ferrier.

L'argument de la CSVDC pour renier l'agrandissement est que des locaux sont disponibles à Cowansville. Cet argument est pourtant facilement contestable : si des locaux sont déjà libres à Cowansville, pourquoi y construire une nouvelle école alors que l'agrandissement de Saint-Vincent-Ferrier ou encore une nouvelle école à Bromont ou même à Brigham satisfierait des besoins évidents et éviterait des transferts pénibles pour les élèves et leurs parents.

Le CSSVDC semble vouloir garder les élèves à transférer de l'école de la Chantignole sur le territoire de Bromont. Cependant, l'ensemble des intervenants de l'école de la Chantignole (Bromont) ont clairement exprimé leur opposition au transfert de leurs enfants à l'école Saint-Vincent-Ferrier. La Municipalité de Brigham appuie donc les propositions du Conseil d'établissement de Saint-Vincent-Ferrier :

- 1) de transférer les élèves de Bromont (Est) de l'école de la Chantignole à l'école l'Orée des Cantons de Waterloo,
- 2) que la clientèle de Saint-Vincent-Ferrier soit respectée dans son entièreté,
- 3) qu'advenant un transfert nécessaire, les élèves de Brigham aient accès à la nouvelle école de la rue du Nord à Cowansville.

Le CSSVDC n'est certes pas responsable de la vitalité d'une municipalité comme Brigham, mais peut contribuer à son développement ou à sa dévitalisation. En choisissant toujours des villes de plus d'importance pour l'implantation d'écoles et en considérant les petites municipalités

comme simples routes de transit, le CSSVDC nuit assurément au développement équitable entre les secteurs ruraux et urbains.

L'école n'est pas simplement l'école primaire du secteur, c'est un véritable trait d'union pour les communautés de Brigham, East Farnham et Adamsville (Bromont) qui la fréquentent. Il est habituel que les activités communautaires et de loisirs d'un des villages incluent une invitation aux deux autres. Les familles se connaissent et se mélangent. Les enfants ne voient pas les frontières des municipalités.

La Municipalité de Brigham possède un site idéal pour recevoir une école. Cet emplacement est contigu à un grand parc, à des jeux d'eau, à des terrains de soccer et de baseball, à une surface multifonctionnelle et à une pinède. Ce terrain est déjà alimenté en eau potable et est relié au système d'eaux usées. Ce site est également au cœur du village, est facile d'accès et offre un potentiel unique à une école axée sur l'apprentissage dans un milieu inspirant, axé sur la nature et les sciences naturelles.

Ce site correspond en tout point à la description du lieu idéal caractérisé par M. Éric Racine, directeur général du CSVDC dans La Voix de l'Est du 27 octobre dernier : « nos élèves pourront étudier dans un milieu stimulant, et ce, dans un environnement au plus près de la nature. »

Brigham serait très heureuse d'accueillir les enfants des municipalités avoisinantes dans l'école de demain selon les principes mêmes du Lab-École, soit un mode de vie sain et actif dans un cadre favorisant l'épanouissement des enfants.

Brigham vous remercie de sortir des sentiers battus, de réévaluer les règles établies et de considérer qu'une école en milieu rural offre des avantages indéniables aux enfants d'imaginer l'avenir autrement.



Steven Neil, maire de Brigham  
Municipalité de Brigham  
118, avenue des Cèdres  
Brigham (Québec) J2K 4K4  
[mairie@brigham.ca](mailto:mairie@brigham.ca)  
Téléphone : 450-263-5942  
p. j. (résolution 2021-312)



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM  
SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2021

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE DU CONSEIL DU 16 NOVEMBRE 2021**

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham le mardi 16 novembre 2021 à 19h30, ouverture au public et également enregistrée. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Stéphanie Martin-Gauthier, Philippe Dunn, Réjean Racine, Mireille Guay et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Steven Neil.

Le conseiller Daniel Meunier est absent.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

**2021-312  
ADMINISTRATION  
RÉVISION SECTEURS SCOLAIRES - CENTRE DE SERVICES  
SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS**

ATTENDU la modification des secteurs scolaires proposée par le CSSVDC ;

ATTENDU la tenue de consultation par le CSSVDC, notamment une séance publique de consultation et la possibilité de déposer un mémoire par la suite;

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'autoriser le maire à déposer un mémoire pour et au nom de la municipalité.

Copie certifiée conforme,  
ce 17<sup>e</sup> jour de novembre 2021

Pierre Lefebvre,  
Directeur général et secrétaire-trésorier